

Initiatives ministérielles

Au moment où ils commencent à examiner notre régime, notre gouvernement s'acharne à le détruire, ce qui, encore une fois, constitue un acte d'une perversité illogique sans précédent à l'égard de la population.

Je doute que nous puissions dire quelque chose qui le fasse changer d'idée. Je vous annonce ce qui se produira. Ce démantèlement accélérera le changement de gouvernement au Canada. Il précipitera ce changement, de sorte que nous recommencerons à prendre des mesures typiquement canadienne au nom de tous les Canadiens.

C'est donc dire que nous recommencerons à mettre de l'ordre dans nos priorités. Permettez-moi d'indiquer quelle doit être la priorité. Ce n'est pas l'illusion dont vient de parler le secrétaire parlementaire. Si ce gouvernement voulait vraiment s'occuper du déficit, il aurait désigné un ministre des finances assez brave pour commencer à récupérer les recettes qu'il a distribuées à ses amis du monde des affaires au cours des huit dernières années, comme l'a déclaré Statistique Canada.

Les gains en capital, les déductions pour amortissement et les subventions, il suffit de les nommer pour les avoir. Or, un jour viendra—mais il ne viendra pas pour les ministériels, qui ne seront plus à la Chambre—où nous pourrions redonner un sens de la réalité dans la façon de gouverner le pays et nous pourrions déterminer qui sont les gagnants et les perdants. En réalité, tout se résumera à une bataille entre une vision du monde chère aux entreprises élitistes et chère à ce gouvernement et une vision démocrate qui convient à un gouvernement qui représente tous les Canadiens et qui établit des programmes ainsi que des politiques financières et économiques que les Canadiens souhaitent.

• (1250)

Voilà pourquoi le projet de loi C-20 revêt une importance capitale pour nous tous. Il illustre vraiment, et peut-être plus que toute autre mesure législative, cette différence de perspective. Il représente, peut-être plus que toute autre mesure présentée par ce gouvernement, une démarcation nette de philosophie et d'approche quant à la façon de gouverner le pays. Il est très révélateur du parti auquel vous adhérez et de vos intérêts réels.

C'est la raison pour laquelle notre parti s'y oppose et c'est la raison pour laquelle notre parti s'est engagé clairement à rétablir une participation convenable du gouvernement fédéral à l'enseignement et à l'assurance-maladie dans ce pays. Parce que c'est ainsi que nous pourrions bâtir un Canada solide.

[Français]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Sud-Centre, au lieu de s'adresser au projet de loi qui est débattu devant cette Chambre aujourd'hui, a décidé de faire un discours à saveur extrêmement politique qui est truffé, à mon avis, d'imprécisions, de fausses vérités et truffé de faussetés qu'il me faut aujourd'hui, je pense, corriger.

Il y a deux points sur lesquels je voudrais m'adresser.

[Traduction]

Le député de Winnipeg-Sud-Centre a déclaré que les paiements de transfert aux provinces au programme de soins de santé ont été réduits. Je tiens à préciser qu'il n'en est rien. La réalité est tout autre. En réalité, les paiements de transfert ont augmenté moins rapidement dans les dernières années. Et cela tient principalement à un facteur, monsieur le Président. Quand ce gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984, le gouvernement dont le député de Winnipeg-Sud-Centre faisait partie à titre de ministre, lui avait laissé un déficit de 200 milliards de dollars. Aujourd'hui, le déficit est d'environ 400 milliards de dollars. Mais cette augmentation tient à l'intérêt composé de près de 200 milliards de dollars qui a couru sur la dette. Ce gouvernement n'a pas augmenté le déficit d'un seul cent.

Pour rembourser l'intérêt accumulé sur les 400 milliards de dollars, nous devons payer environ 40 milliards de dollars en intérêts chaque année. C'est pourquoi nous avons dû réduire les paiements de transfert. C'est la dure réalité.

[Français]

Il a aussi mentionné qu'en 1995-1996, la province de Québec ne retirerait plus ou ne profiterait plus des transferts de paiement du gouvernement fédéral. Encore là, il a faussé la réalité, monsieur le Président, parce que mon honorable collègue sait très bien que le gouvernement du Québec a décidé d'opter pour des points d'impôt, au lieu des transferts de paiement. L'augmentation des points d'impôt que le gouvernement du Québec a négocié avec le gouvernement fédéral, qu'il a décidé de prendre, occasionne effectivement des réductions de transferts de *cash*, de transferts d'argent. J'aimerais demander à mon honorable collègue: Au moment où le Québec faisait sa demande d'augmentation de points d'impôt au lieu des transferts de paiement, alors qu'il était membre du Cabinet du gouvernement qui dirigeait le pays à ce moment-là, s'il s'oppose à ce principe-là aujourd'hui, comment se fait-il qu'il ne s'est pas levé au